

**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane  
**Herausgeber:** Société de Linguistique Romane  
**Band:** 27 (1963)  
**Heft:** 105-106

**Artikel:** Communication de M. Guy De Poerck  
**Autor:** De Poerck, Guy  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-399303>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Communication de M. Guy De POERCK.**

### **LES PLUS ANCIENS TEXTES DE LA LANGUE FRANÇAISE COMME TÉMOINS DE L'ÉPOQUE**

Les participants au colloque ne retrouveront pas, dans les pages qui vont suivre, la teneur exacte des conférences et du séminaire que j'ai eu le privilège et le plaisir de faire sur nos plus anciens monuments linguistiques. Les résultats auxquels ont conduit les méthodes non linguistiques qui permettent de déterminer, avec précision, la collectivité humaine pour laquelle ont été écrits certains de nos plus anciens textes, ont fait déjà, ou feront dans un proche avenir, l'objet de publications distinctes ; je me bornerai ici à rappeler les principes de ces méthodes et l'essentiel des conclusions. De plus, le temps m'avait fait défaut pour parler des monuments, contenus dans des livres liturgiques et qui appellent, de ce fait, des méthodes appropriées de localisation ; j'en dirai maintenant un mot. Enfin de nouvelles recherches portant sur le ms. de Clermont m'ont permis de proposer pour la première fois une localisation sûre. Mais, surtout, le colloque lui-même, animé et instructif à souhait, a tracé la voie dans laquelle il y avait lieu de s'engager pour mettre en harmonie avec son thème général ce qui a pu paraître à certains, et tout d'abord, un hors-d'œuvre, à savoir l'étude des plus anciens textes français, sans distinction de nature. Ce thème général, on le sait, était celui des anciens textes romans non littéraires. Sans doute peut-on, dans ce programme, mettre l'accent sur le « non littéraire », et dire que de tels textes, répondant aux diverses activités de la vie pratique, présentent nécessairement des caractères propres et bien distincts. Je ne crois pas, cependant, que le colloque ait cherché à mettre en lumière cet aspect en quelque sorte organique de la langue des documents d'archives. Le travail préparatoire dans cette direction n'en est encore qu'à ses débuts, et il serait dangereux de vouloir brûler les étapes.

Il m'a plutôt semblé que ce qui oppose le texte non littéraire au texte littéraire, dans l'esprit des participants au colloque comme dans la réalité des choses, c'est la double circonstance que voici : 1<sup>o</sup> les textes non littéraires tendent à se conserver matériellement sans se reproduire ; ils sont sédentaires de nature ou circulent à l'intérieur d'aires restreintes, et leur langue peut se constituer indépendamment de l'existence en marge d'une langue littéraire à grande diffusion ; 2<sup>o</sup> les chartes, comptes, tarifs de tonlieu, les correspondances privées, etc., nous sont dans les cas les plus favorables, qui se trouvent être aussi les plus fréquents, conservés en originaux, tout comme le sont, par exemple, les textes épigraphiques : ils peuvent, le plus souvent, être utilisés sans qu'il soit nécessaire de les soumettre au préalable aux investigations de la critique textuelle. Et il est bien vrai qu'à ce double égard les textes de la grande littérature se présentent à nous sous une forme qui est presque toujours ambiguë, et où il n'est pas facile de faire le départ, pour peu qu'ils aient voyagé, de ce qui revient à l'auteur, et au(x) copiste(s).

Nos plus anciens monuments linguistiques, qu'ils soient littéraires ou non, s'apparentent davantage par leurs caractères externes à nos chartes (dont les premières apparaissent au début du XIII<sup>e</sup> siècle) et autres documents d'archives, qu'à nos manuscrits littéraires du milieu et de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Ils se constituent en dehors d'une langue littéraire préexistante, leur force d'intercourse est faible, et par conséquent ils ne prolifèrent pas, d'autant plus que leur support matériel, le livre monastique, est plutôt sédentaire.

Ceci constaté, il reste cependant que nos plus anciens monuments linguistiques diffèrent des textes d'archives sur un point important. Les textes non littéraires présentent en principe, explicitement ou implicitement, les éléments qui permettent de leur attribuer un lieu, une date, une origine, un destinataire, une destination. Ces circonstances facilitent naturellement leur utilisation par le linguiste. Nos plus anciens monuments linguistiques, au contraire, se présentent à nous sans ces éléments favorables. Ils sont complètement anonymes : nous ne savons ni pour qui, ni par qui, ni pourquoi, ni où ni quand ils ont été écrits. Leur utilisation par l'historien de la langue est donc soumise à la condition préalable qu'il leur soit attribué, par des méthodes à déterminer, une date et une localisation aussi précises que possible.

La chose va de soi pour la date et je n'y insisterai donc pas. Par localisation, j'entends la communauté sociale et culturelle, en l'espèce la

communauté religieuse, à l'intérieur et à l'usage de laquelle le texte a été transcrit dans un livre. Une telle localisation est par le fait même géographique, mais elle ne permet pas ipso facto de préjuger de l'origine géographique (naissance, langue maternelle, formation cléricale) du scripteur et des lecteurs<sup>1</sup>.

Cette date et cette localisation, on les a cherchées jusqu'ici dans l'étude linguistique des textes. C'était là commettre une grave erreur de méthode. Car enfin elle implique des éléments de comparaison contemporains eux-mêmes datés et localisés avec précision. Faute de disposer de tels éléments de comparaison, on s'est rabattu sur les textes de la période suivante (après 1150). Mais ces textes appartiennent eux-mêmes à des états très inégalement évolués du français. Le chercheur se trouve sans cesse exposé au danger de prendre pour un trait caractéristique d'une certaine appartenance géographique ce qui n'est à tout prendre qu'un simple archaïsme. La confusion entre archaïsme et régionalisme a véritablement vicié les études linguistiques du passé sur les plus anciens textes français<sup>2</sup>.

On renoncera donc, d'entrée de jeu, à résoudre le problème de la localisation par le recours à des critères linguistiques. C'est le livre-support matériel qu'il faut commencer par interroger, pour passer ensuite aux textes qu'il contient, tant latins que vulgaires, afin de s'assurer si ces textes ne contiennent pas d'éléments susceptibles de mettre sur la voie d'une localisation dans le sens que j'ai donné plus haut à ce terme.

On ne saurait assez y insister : nos plus anciens textes n'ont pas eu les honneurs du *livre*, c'est-à-dire d'un support matériel spécialement conçu et réalisé pour eux, favorable à leur consultation, à leur conservation et à leur transport. C'est pour ainsi dire clandestinement qu'ils se sont introduits dans des livres écrits en latin, et ils leur restent d'abord en quelque sorte extérieurs, car ils ne participent ni à leur calligraphie ni à leur ornementation. Les mains qui les ont transcrits ne sont pas, généralement, celles des copistes à qui nous devons les livres<sup>3</sup>. Mains de copistes professionnels, ou

1. En pratique on peut admettre qu'un copiste alloglotte s'efforcera de conformer la langue de sa copie à celle de son public ; il n'y a pas lieu de s'exagérer l'incidence du copiste sur la langue.

2. On relira avec fruit les réflexions pertinentes de M. Maurice Delbouille, *Wallonismes et archaïsmes dans les plus anciens textes vulgaires du nord de la France*, p. 201-11.

3. « Il n'est pas impossible que la main qui a copié la séquence latine, celle qui a copié la Cantilène, soient différentes de celle qui a copié le corps du ms., mais il me paraît difficile de dire si elles sont contemporaines ou si elles lui sont postérieures et de

d'amateurs de poésie sinon mains d'auteur, peut-être une étude paléographique attentive pourrait-elle nous le dire.

Pour se persuader du caractère adventice des textes en vulgaire dans l'économie du livre, avant 1150, il n'est que de s'assurer de la place qu'ils occupent dans les quelques codices latins qui nous les ont conservés. Par la même occasion nous examinerons de plus près ces livres, et nous tâcherons de dégager de leur analyse codicologique les éléments qui nous permettront de reconstituer leur histoire, depuis leur sortie du *scriptorium* jusqu'à leur entrée dans la bibliothèque où ils se trouvent aujourd'hui. Nous tâcherons aussi de déterminer le lieu, le moment et les circonstances de l'insertion, dans le livre préexistant, du texte en langue vulgaire<sup>1</sup>.

a) Le ms. Valenciennes 150 (anc. 143) en tant que livre ou codex nous a conservé un traité latin de saint Grégoire de Nazianze ; il paraît sorti du *scriptorium* de l'abbaye de Saint-Amand, au IX<sup>e</sup> ou au plus tard au début du X<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> ; il est établi qu'il figurait dans la librairie de l'abbaye au XII<sup>e</sup> siècle, où un inventaire (*l'index maior* de 1160-65) lui donne la cote XLVII. Le traité latin se termine au f° 140 v°. Les feuillets inutilisés à la fin (140 v°-143 v°) ont été mis à profit par un amateur de poésie, qui y a recopié des pièces latines, deux proses, l'une en latin, l'autre en français, en l'honneur de sainte Eulalie, le célèbre *Rithmus Teutonicus de pie memorie Hludvico rege, filio Heudrici aequ regis*, et pour finir un poème latin de 15 distiques.

b) Le ms. Clermont-Ferrand 240 (anc. 189) dans son état « vierge » était tout simplement une copie complète du *Liber glossarum*, vaste encyclopédie anonyme composée entre 690 et 750, peut-être au sud des Pyrénées, mais représentée par des copies que la paléographie assigne

combien », P. Lefrancq, *Quelques notes sur les manuscrits les plus importants de la Bibliothèque de Valenciennes*, dans *Bulletin du Comité flamand de France*, 1935, p. 350. Mais ce cas est exceptionnel.

1. Ce vaste et important sujet a été étudié, dans un mémoire de licence demeuré jusqu'ici inédit, par M. Fern. Coucke, *Contribution à une histoire du livre en langue vulgaire dans le territoire gallo-romain et anglo-normand jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, Gand, 1954.

2. P. Lefrancq, o. c., l. c. M. A. Boutemy, *Le scriptorium et la bibliothèque de Saint-Amand*, dans *Scriptorium*, t. 1, 1946-47, p. 8, cite nommément notre codex en compagnie du Val. 521 (475) (contenant en page de garde le *sermon sur Jonas*) comme spécimens de l'art du livre tel qu'il était pratiqué dans le *scriptorium* de Saint-Amand à l'époque carolingienne, antérieurement à la mort de Huicbald († 930).

plutôt au midi de la France<sup>1</sup>. Le ms. de Clermont est aujourd’hui incomplet du début et de toute la fin, et cette circonstance suffit à expliquer qu’on n’y trouve aucune marque de provenance. Tout ce que l’on savait de sûr jusqu’ici c’est qu’il se trouvait à la veille de la Révolution dans la bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Clermont<sup>2</sup>. On connaissait bien un « breve de libros sanctae Mariae » ou inventaire sommaire des livres de la cathédrale de Clermont établi entre 980 et 1010<sup>3</sup>, mais les auteurs du *Catalogue* de la Bibliothèque municipale et universitaire de Clermont<sup>4</sup> qui a recueilli les fonds anciens n’avaient pu identifier notre ms. dans la liste. Or, il y figure bel et bien : « *Glosarum .I. (sc. liber)* ». L’écriture de la *Passion* et du *saint Léger* (le codex lui-même est attribué tantôt au IX<sup>e</sup> tantôt au X<sup>e</sup> siècle) rappelle étrangement celle du bref de 980-1010. Postérieurement à l’achèvement de la transcription du *Liber glossarum*, des mains contemporaines ont mis à profit les espaces demeurés blancs à la fin de certains cahiers, pour y transcrire des pièces en vers de contenu varié, latines ou françaises, au nombre de neuf : quatre morceaux à la fin du cahier V, tous de la même main, dont le plus intéressant est une *deploratio* de la mort violente de Guillaume Longue-Épée, deuxième duc de Normandie († 942)<sup>5</sup>, trois morceaux à la fin du cahier XVI, dont la *Passion* ; une pièce latine en vers à la fin du cahier XXI ; enfin, à la fin du cahier XXIII, la *Vie de saint Léger*.

c) Un de nos plus anciens missels pléniers, conservé aujourd’hui, sans cote, au Petit Séminaire de Tours, nous a conservé l’*Épître de saint Étienne*. Nous sommes très bien informés de l’histoire du missel. Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il se trouvait à la collégiale de Saint-Gatien de Tours, où Dom Martène le découvrit et le fit connaître, en 1700, avec l’épître française dont il publiait le début. Dom L.A. Bossebœuf entreprit et mena à bien

1. G. Goetz, dans *Corpus glossariorum latinorum*, vol. V, Leipzig, 1894, p. xx-xxv, et vol. I, Leipzig-Berlin, 1923, p. 104-17.

2. Legrand d’Aussy, *Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute et Basse Auvergne*, t. I, an III, p. 145-46.

3. Publié dans *Ministère de l’Intérieur. Musée des archives départementales*, Recueil de fac-similés héliographiques de documents tirés des archives des préfectures, mairies et hospices, Paris, 1878, no 19, pl. XIV, et p. 39-42.

4. Tome XIV, Paris, 1890, p. 75-77, du *Catalogue général des mss des Bibliothèques publiques de France. Départements*.

5. Publié par J. Lair, d’après une copie procurée par G. Paris, sous le titre *Complainte sur l’assassinat de Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie. Poème inédit du X<sup>e</sup> siècle*, dans *Bibliothèque de l’École des Chartes*, t. XXXI, 1870, p. 389-411.

une étude du missel lui-même, qu'il publia en 1889<sup>1</sup>, mais sa publication n'est même pas citée dans Foerster-Koschwitz. Néanmoins les romanistes savaient que le missel appartenait au XVII<sup>e</sup> siècle à Saint-Gatien, et ils ont tenu largement compte de ce fait dans leurs essais de localisation.

Un indice de provenance très précis, sur lequel D. Bossebœuf a depuis longtemps attiré l'attention, se trouve dans la liturgie du samedi saint, préparatoire au baptême des catéchumènes. Aussitôt terminée la lecture des prophéties, le clergé se dirige vers les fonts baptismaux en récitant des litanies. Parmi les saints invoqués, les saints régionaux se mêlent nombreux aux archanges, aux apôtres et aux martyrs : S. Martin de Tours, S. Hilaire de Poitiers, S. Grégoire de Tours, S. Benoît de Fleury-sur-Loire, S. Brice, S. Perpet et S. Euphrone, tous trois tourangeaux ; Ste Radegonde de Poitiers ; S. Béreng, vénéré en Touraine, S. Gatien et S. Lidoire, tous deux de Tours, S. Maurille et S. Sézin, d'Angers. On peut dire que, exception faite pour S. Germain, évêque de Paris, S. Remi, évêque de Reims, S. Vaast, évêque d'Arras, et S. Médard, évêque de Noyon, tous les autres saints, et leur nombre est considérable, sont originaires de la Touraine, sinon de Tours même, ou des provinces limitrophes : Poitou, Berry, Anjou.

S. Martin de Tours occupe dans ces litanies une place de choix. Parmi les invocations qui s'adressent à lui, il s'en lit une qui nous met sur la voie de l'église pour laquelle le missel a été fait : « ut abbatem nostrum et omnes congregationis sancti Martini... » (ff. 201 r°, 202 r°).

L'abbé et la congrégation en question sont de toute évidence ceux du « grand monastère » de Tours, le *Majus Monasterium*, aujourd'hui Marmoutier, situé à 3 km en amont de la ville, sur la rive droite de la Loire. Marmoutier reçut sa règle de S. Martin lui-même ; c'est à juste titre que la congrégation pouvait se dire « congregatio sancti Martini ».

L'école conventuelle de Marmoutier formait, avec l'école capitulaire ou de Saint-Martin, et l'école épiscopale ou de Saint-Maurice, une des trois écoles calligraphiques qui ont fait la célébrité de l'école tourangelle d'écriture, et notre missel est un produit de cette école.

1. *Un missel de Marmoutier du XI<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue de l'art chrétien*, nouv. sér. t. VII (XXXII<sup>e</sup> année de la collection), Lille, 1889, p. 291-308. J'ai utilisé pour ma part le mémoire de licence, encore inédit, de M<sup>me</sup> R. De Broe, *Le missel du Petit Séminaire de Tours, L'Épître de saint Étienne*, Gand, 1958, qui repose sur un nouvel examen du manuscrit, et se termine par une bonne édition.

Paléographiquement, et au point de vue de l'histoire de la miniature, il se présente avec les mêmes caractères que la *Vita sancti Martini* de Sulpice Sévère, aj. Tours, Bibl. mun. 1018 : très certainement les deux codices sont sortis du scriptorium de Marmoutier. Le missel peut être attribué au XI<sup>e</sup> siècle. Le mérite d'avoir précisé ce point revient à M<sup>lle</sup> De Broe<sup>1</sup>, comme revient à D. Bossebœuf celui d'avoir rattaché le missel au scriptorium de Marmoutier.

Reste à voir si c'est à Marmoutier qu'a été interpolée l'épître de S. Étienne.

Notre missel qui, dans son état vierge, était une œuvre homogène et soignée, œuvre d'un petit nombre de copistes stylés, nous est parvenu déparé par un certain nombre d'additions en latin, de différentes mains du milieu du XII<sup>e</sup> siècle environ, qui prouvent qu'à cette date il ne servait plus uniquement à la célébration de la messe. A priori on peut dire qu'il est peu probable que ces additions aient été apportées à Marmoutier même. De fait, l'examen de ces additions par D. Bossebœuf montre que notre missel fut utilisé par des officiants attachés à l'église de Ste-Marie d'Avon (Indre-et-Loire), à 35 km au S.O. de Marmoutier. Ces additions ont été reportées, selon leur nature, soit sur le calendrier, soit sur certains feuillets qui, de propos délibéré, n'avaient pas reçu d'abord d'écriture : ainsi au f° 15 r° entre les appendices au calendrier, et le début du missel proprement dit, ou encore au f° 209 servant à séparer les deux miniatures des ff. 208 v° et 210 r°. Parmi ces additions, on en relève une (f. 209 r°) de nature littéraire, une prière latine en vers à la louange de la Vierge. Cette prière fait suite à un concordat entre le curé d'Avon et ses paroissiens au sujet de biens en litige, et précède immédiatement deux lignes concernant la célébration de l'anniversaire du seigneur d'Avon et de sa mère, lesquelles sont à leur tour suivies, sur le v°, par un texte de nature liturgique ; on peut attribuer le poème latin et tout ce qui suit à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

La disposition que je viens de décrire indique à suffisance que les vers latins à la louange de la Vierge ont été reportés sur le missel pendant la période où il se trouvait à Avon.

En est-il de même de l'épître farcie ? Cette épître de saint Étienne ne paraît présenter aucun lien spécial avec la liturgie en honneur à Marmoutier. Saint Étienne n'a pas les honneurs d'une messe le jour de son anniversaire ; il est vrai qu'il a une messe d'octave (f° 40 r°). Notre épître constitue donc

1. O. c., p. 106.

une sorte d'excroissance dans l'économie du missel. La main qui l'a transcrise ne se retrouve pas ailleurs, ni dans le missel, ni dans les interpolations. Ses caractères permettent de l'attribuer aux environs de l'année 1130<sup>1</sup>, si bien qu'elle pourrait être plus ancienne que les plus anciennes notations du f° 209 r° apportées à Avon. Ceci rend compte de la place de notre poème : il a été recopié au f° 208 v°, et inaugure donc en quelque sorte la série des additions. Figurant au verso même de la première miniature, la transcription de l'épître se rapporte incontestablement à une période où on avait perdu le souci de respecter l'aspect soigné du missel et d'assurer la bonne conservation des miniatures, et où primait au contraire le désir d'utiliser toutes les parties non écrites du codex. Pour tout dire, je suis très tenté d'éliminer Marmoutier comme lieu de transcription du poème français, et de situer cette transcription à Avon même, ou à défaut à l'abbaye de Noyers, une fondation de Marmoutier à dix kilomètres d'Avon.

J'ai dit plus haut que l'épître a dû être recopiée dans le missel vers 1130. Il semble que le poème ait eu des lecteurs jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle : c'est à cette époque que la paléographie paraît assigner la correction au v. 49 et la séparation du poème en groupes de 4 vers<sup>2</sup>.

Il vaudrait la peine de tenter de reconstituer la liste des desservants de Ste-Marie d'Avon, et de rechercher les noms des autres patrons de l'église, et les reliques qu'on y vénérait. Peut-être trouverions-nous là l'explication du choix du saint célébré par le poème.

d) Le ms. B.N. lat. 2297 est le sacramentaire qui nous a conservé la paraphrase sur le Cantique des Cantiques commençant par le vers *Quant li solleiz*. Elle a été reportée, après 1100, au verso du dernier feuillet du codex. Le codex lui-même<sup>3</sup> est un recueil de prières à l'usage du célébrant

1. O. c., p. 132.

2. O. c., p. 30,37.

3. Plutôt que L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mémoires de l'Institut National de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)*, t. XXXII, Paris, 1886, p. 244 sqq., et V. Leroquais, *Les Sacramentaires et les Missels manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, t. i, Paris, 1924, p. 108 sqq., j'ai consulté le mémoire de licence, inédit, du R.P.M. De Vleeschouwer, s. j., *Contribution à l'étude du poème « Quant li solleiz »*, Bruxelles, Jury Central, 1956. En attendant la publication, très souhaitable, de ce bon mémoire, qui comporte aussi une excellente édition, on consultera du même auteur une notice intitulée *Le Cantique des Cantiques du ms. B.N. lat. 2297 et sa localisation dans Handelingen van het XXIV<sup>e</sup> Vlaams Filologen congres*, Louvain, 1961, p. 196-202.

de la messe, œuvre de différentes mains du xi<sup>e</sup> siècle. Il ne contient ni calendrier ni indications explicites de provenance. Comme le sacramentaire ne porte pas trace de dévotions locales surajoutées (comme c'est presque toujours le cas quand un livre liturgique fait pour une église passe à une autre église), on peut admettre qu'il a vécu d'une existence sédentaire, et que le poème en langue vulgaire a été reporté sur le dernier feuillet, demeuré à peu près vierge, dans l'église même à l'usage de laquelle le sacramentaire a été écrit. Découvrir cette église, c'est découvrir le lieu de transcription du poème. Si nous remontons dans l'histoire du codex, nous ne dépassons guère la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle : à cette époque, il fit partie de la bibliothèque de Pierre Pithou le fils, qui lui fit donner sans doute sa reliure actuelle.

Deux espèces d'indications peuvent en principe aider à localiser un sacramentaire : les messes du sanctoral (ou propre des saints), avec leurs oraisons et préfaces différencier, et le *memento* du canon de la messe, où on peut s'attendre à voir figurer le nom d'abbés défunt, de bienfaiteurs etc. Les indications du sanctoral orientent vers une église bénédictine (messes de la vigile de saint Benoît et certaines fêtes votives). Parmi les saints honorés d'une messe propre, ceux qui sont honorés par l'Église universelle, qui figurent aux calendriers gélasiens et grégorien, ne sauraient rien nous apprendre. Par contre, plus un culte est local, plus sa présence est révélatrice. La méthode, illustrée par l'abbé V. Leroquais, consiste à retrouver dans d'autres sacramentaires ou missels, qui, eux, sont localisés, exactement le même sanctoral que celui du codex dont on cherche à déterminer la provenance.

Mais il faut bien avouer que, dans le cas présent, elle n'a pas conduit à des résultats bien précis. On peut néanmoins préférer à la localisation de Léopold Delisle, qui se prononçait pour « le nord de la France », celle de l'abbé V. Leroquais, pour qui seule la Bretagne entre en ligne de compte. De nouvelles recherches du R.P.M. De Vleeschouwer s. j., qui prépare aussi une édition critique du poème français, tendent à inclure, dans l'aire géographique où a pu être fait notre sacramentaire, l'ouest de la France, de la Sarthe à l'Ille-et-Vilaine. Quant au *memento*, les deux lignes de noms, au f° 47 r°, ont été si bien grattées qu'un examen minutieux à la lampe ultraviolette n'a rien révélé au P. De Vleeschouwer<sup>1</sup>.

e) Beaucoup plus précaire encore a été l'existence du *sermon bilingue*

1. O. c., p. 205-6.

sur *Jonas* du ms. Valenciennes 521 (475)<sup>1</sup>, puisqu'il doit sa conservation au fait qu'un relieur ancien se servit de lui pour consolider un des ais du codex en tête duquel il se trouve aujourd'hui monté sur onglet. Dans son état primitif, sa largeur, ou plus exactement celle de sa justification, devait atteindre environ 240 mm., tandis que sa hauteur aussi dépassait, mais d'assez peu, sa hauteur actuelle. Pour faire servir ce feuillet à ses fins, le relieur ancien l'a amputé d'une bande horizontale en tête et d'une bande verticale à gauche du recto, si bien que le texte qui nous est parvenu est discontinu sur toute sa longueur, et qu'il présente en son début et en son milieu une lacune de quelques lignes. A quoi il faut ajouter les « blancs » dus au décollement du recto.

Le texte, dans sa matérialité, présente des caractères assez rares. On peut y voir le brouillon autographe où un prédicateur a jeté sur le parchemin des citations en latin empruntées au commentaire *in Ionam* de saint Jérôme.<sup>1</sup> Il s'est relu, et a opéré certaines retouches dont la plus importante, un développement sur les mots *les Judeos* (ligne 164) a été reportée au bas du verso. De même, les trois dernières lignes du recto, concernant la signification symbolique de l'immersion du prophète, ont évidemment leur place avant les citations scripturaires empruntées à *Jonas* 3. L'ensemble forme les grandes lignes d'un sermon de circonstance (voir *infra*), où le prédicateur met l'accent sur la miséricorde et la pitié divines envers les pécheurs. Malgré l'étendue des offenses des Ninivites, qui l'avaient d'abord décidé à anéantir leur ville, il leur a suffi de manifester une contrition sincère, jeûnant pendant trois jours, et implorant Dieu, pour le flétrir, et pour obtenir de lui le pardon de leurs péchés. Après ce rappel de la Bible, le prédicateur se tourne vers son auditoire, et ce qu'il dit implique que ses auditeurs sont censés faire pénitence exactement comme l'ont fait jadis les Ninivites. En dépit de ses lacunes, le texte laisse clairement entendre qu'il s'agit maintenant pour les fidèles de bien faire « *cest triduanum iejunium qet oi comenciest* » (lignes 202-3). Le scripteur passe le plus naturellement du monde du latin, qui est la langue de sa source, au français, qui est celle de ses auditeurs. Il n'y a là aucun procédé de style, seulement l'effet d'une grande familia-

1. G. De Poerck, *Le Sermon bilingue sur Jonas du ms. Valenciennes 521 (475)*, dans *Romanica Gandensia*, t. iv, 1956, p. 31-66 ; aj. les comptes rendus de H. Silvestre dans *Scriptorium*, t. XII, 1958, p. 175-6. R. Baehr dans *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, t. CXCIX, p. 86, et A. Goosse dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. XXXVIII, 1960, p. 615-16.

rité avec deux langues, que connaissent bien les bilingues. Le texte représente peut-être simplement les grandes lignes du développement oral, qui reposerait alors en partie sur l'improvisation. La division du texte en alinéas est nettement marquée par le recours à des initiales de grand format. Certaines parties du texte sont soulignées. Ce sont là autant d'auxiliaires pour assurer la clarté de la division et la gradation dans l'importance. Plutôt que le sermon proprement dit, nous avons conservé soit les notes en vue du sermon à faire, soit même un premier brouillon<sup>1</sup>. Rien de plus éloigné donc d'un texte littéraire, fait pour être lu, circuler, durer. Une fois le sermon prononcé, les notes devenaient périmées, et c'est bien le plus grand des hasards qui nous les a conservées. Rien non plus qui rappelle dans la langue du fragment une langue littéraire, laquelle implique toujours un certain effort dans le sens de la normalisation. Spécimen d'écriture personnelle, notre fragment pourrait bien être aussi un spécimen de langue personnelle.

L'étude interne du fragment nous apprend que le sermon sur Jonas, loin d'appartenir au cycle du Carême, comme je l'ai d'abord cru, et écrit<sup>2</sup>, est en réalité un sermon de circonstance, prononcé à l'occasion d'une jeûne de trois jours (*triduum ieiunium*) de caractère propitiatoire. Au moment de sa rédaction, l'église où il doit être prononcé, en l'espèce Saint-Amand, a eu à souffrir cruellement d'un chef païen ; tournez-vous vers Dieu, dit le prédicateur à ses fidèles, et « preiest-li que de cest pagano nos liberat chī tanta mala nos hab < uit > fait » (lignes 212-3) ; la menace de nouvelles violences n'est pas écartée, puisqu'il exhorte l'assistance à implorer la protection divine contre un retour offensif éventuel des païens et des chrétiens qui ont fait cause commune avec eux : « < ut protegat nos > de paganis e de mals christianis » (ligne 214). J'ai tâché de montrer

1. On ne perdra pas de vue, néanmoins, dans l'appréciation de notre texte, les remarques qui figurent *o. c.*, p. 34 et note 4.

2. C'est le R.P. Em. de Strycker s. j. (Louvain) qui m'a suggéré que notre homélie paraissait se rapporter au cycle pénitentiel du Carême, et j'en avais tiré la conclusion que les « païens » dont il y est question ne pouvaient dès lors être des Hongrois, voir *o. c.*, p. 58-60. En fait, mon aimable informateur basait son opinion sur un état du texte où se lisait *ieiunium*, mais non encore *triduum* (*sc. ieiunium*), déchiffré après coup. Il est évident que la présence de ce dernier mot modifie entièrement les données du problème, et le P. de Strycker ne manqua pas de me le signaler dès la publication de l'article. L'erreur, dont je porte seul la responsabilité (voir d'ailleurs certaines réserves à la page 58) a été heureusement relevée dans les trois comptes rendus cités plus haut.

ailleurs que ces allusions visaient des « païens » normands<sup>1</sup>. Les luttes d'influence entre le duc de Normandie et le comte de Flandre constituent le cadre dans lequel il faut se représenter cette occupation de l'abbaye de Saint-Amand, dont nous savons par ailleurs qu'elle aboutit à sa destruction. Elle se situe entre l'automne de 937 et l'été de 952. C'est entre ces deux dates extrêmes qu'il faut placer le sermon.

\*  
\* \*

Faisons le point.

L'étude codicologique, prolongée dans le cas du *Jonas* par l'étude interne, nous a permis de localiser et de dater avec une précision suffisante six de nos plus anciens monuments linguistiques. A ce texte j'ajouterais, en renvoyant simplement à la bibliographie de la question, les mss. B. N. lat. 1139, contenant le *Sponsus*, 2403 contenant une procédure à suivre en matière d'épreuve judiciaire<sup>2</sup>, et 9768 contenant les Serments de Strasbourg. Ce qui nous donne un total de 1268 vers et d'une centaine de lignes de prose.

On ne relève dans la *Passion* aucun indice externe ou interne susceptible de nous mettre sur la voie du lieu de composition, à distinguer en principe du lieu de transcription, qui est Clermont. Le thème de la passion du Christ est d'un intérêt trop universel pour nous y aider. Mais il n'en va pas de même pour la *vie de saint Léger*. Leodegarius, grand seigneur de l'époque mérovingienne, successivement archidiacre de Poitiers, abbé de Saint-Maixent dans les Deux-Sèvres, conseiller du roi, évêque d'Autun, fut martyrisé, et finalement assassiné, en 678, sur l'ordre du maire du palais Ebroïn. Leodegarius, en français Léger, appartient à la fois à l'histoire et à l'hagiographie ; il a sa place dans la liturgie. On peut raisonnablement supposer que le copiste qui écrivit la *Vie* et la *Passion* de saint Léger avait pour ce saint une vénération particulière. Si nous nous reportons maintenant à la transcription du poème sur saint Léger, au

1. Il n'est plus possible d'exclure les Hongrois sur la seule base de la date de jour ; si c'est eux que le prédicateur vise, il en résulte que notre homélie a été écrite plus à l'est, en Lorraine ou en Bourgogne, o. c., p. 59. Mais c'est là une pure hypothèse en faveur de laquelle on saurait difficilement apporter un début de preuve. La localisation à Saint-Amand reste très probable.

2. On la trouvera dans W. Foerster-E. Koschwitz, *Altfranzösisches Uebungsbuch*, Leipzig, 19327, coll. 171-74.

f° 160 r° a, un détail saute aux yeux : le nom de saint Maixent, au v. 30, est écrit en capitales : *de sanct MAXENZ abbas divint.* D'autres abbayes sont citées dans le poème, où notre saint fit des séjours, Luxeuil au v. 99 (*cio fud Lisos ut il intrat*), Fécamp au v. 177 (*et en Fescant in ciel monstier-illo reclusdrent saint Leger*) : chaque fois ces noms sont écrits en minuscules, comme le reste du texte. Que pouvons-nous conclure de cette mise en vedette du nom de saint Maixent ? Évidemment ceci qu'il jouissait avec saint Léger d'une vénération toute particulière dans l'établissement religieux (abbaye, chapitre ou simple église, mais ceci est moins probable) où fut composée notre vie de saint Léger. Quels sont les établissements religieux qui associent dans leur liturgie (office ou messe) les deux grands saints poitevins Maixent et Léger, au point de consacrer tout un poème au second, et de révéler au passage le nom du premier ? Les indices précis (degré de l'office, nombre de messes) faisant défaut, les calendriers liturgiques des bréviaires et des missels si bien décrits par l'abbé V. Lerouquais ne sauraient nous être daucun secours.

Une seconde méthode, plus difficile et plus longue, s'impose donc ; elle consiste à s'informer de l'histoire des reliques des deux saints au x<sup>e</sup> siècle. Où étaient-elles alors vénérées conjointement ? Une longue enquête a été nécessaire pour répondre à cette question, qui sera publiée ailleurs. Il me suffira d'en donner ici les résultats<sup>1</sup>.

Le point de départ est assuré. Au début du ix<sup>e</sup> siècle, et sans doute encore en 848<sup>2</sup>, les reliques des deux saints abbés reposaient dans les cryptes

1. Le fragment de livre de recettes de rentes retrouvé en 1960 dans la reliure ancienne de notre codex, lors de sa restauration par l'atelier de la Bibliothèque nationale, peut nous fournir une aide inappréciable pour contrôler notre hypothèse. Seule la colonne de gauche, bien que plus ou moins mutilée, présente encore des vestiges de noms de personnes et de lieux. L'écriture me paraît du milieu du xi<sup>e</sup> siècle : Parmi ces noms je trouve un *abbas non prebendatus*, un NL *Floyrac*, qui me paraît être Fleuriel, dans l'arrondissement de Moulins, en lat. *Fluriacum*, puis des membres d'une famille *de Turre*, qui pourraient bien être les de la Tour, dont une Mathilde est en 1237 feudataire du sire de Bourbon ; enfin un autre patronyme, *de Cros*, qui est aussi celui d'un *Bernardus de Cros*, qui intervient en 1078-93 dans la donation d'une église, dans la seigneurie de Murat. La toponymie de notre fragment de livre de recettes, dans la mesure où j'ai pu la contrôler, paraît bien appartenir à l'Auvergne (Bourbonnais ?) et non au Poitou. Je reviendrai ailleurs sur la question.

2. Nous possédons un diplôme, certainement inauthentique, mais les parties comprises ne le sont peut-être pas, qui fait état d'une visite de Pépin II, le 25 mars 848, à l'abbaye de Saint-Maixent « monasterium regulare sancti Maxencii, ubi ipse dignus veneratur, humatus iacet, nec non sanctus Leodegarius gloriosissimus martyr intus

du monastère qu'ils avaient gouverné de leur vivant, à Saint-Maixent dans les Deux-Sèvres. Celles du premier n'avaient cessé de s'y trouver, tandis que le corps de Léger y avait été transporté dans les années qui avaient suivi immédiatement sa mort.

On sait que les invasions normandes dans la vallée de la Loire ont mobilisé quantité de reliques au IX<sup>e</sup> siècle. Celles de nos deux saints poitevins n'ont pas échappé à cette triste nécessité.

Je crois avoir pu établir<sup>1</sup> que lors de la grande invasion qui mit à feu et à sang la ville de Tours, au milieu de l'année 862, une troupe assez considérable de moines de Saint-Maixent chercha refuge à Ébreuil en Auvergne (auj. en Bourbonnais), alors fisc royal, et résidence du roi d'Aquitaine Charles l'Enfant. La tradition veut qu'à la suite d'un miracle qui l'aurait favorisé, le roi aurait accordé à la communauté de nombreux revenus et domaines, et lui aurait fait de grandes largesses. Une église fut édifiée en l'honneur de saint Léger. Au retour de la paix publique, cependant, une partie des moines décida de regagner le Poitou avec le corps de saint Maixent, abandonnant à leurs confrères définitivement établis à Ébreuil le corps de saint Léger<sup>2</sup>, et peut-être aussi, dès ce moment, quelques reliques de saint Maixent. Ici les renseignements font défaut, mais il y a lieu de croire qu'ils ne purent réaliser leurs projets, car dès avant avril 869 le corps de saint Maixent se trouvait à Plélan en Bretagne, dans un prieuré dépendant de l'abbaye de Redon<sup>3</sup>. La Bretagne étant devenue elle-même peu sûre, des moines de Plélan, escortant la précieuse relique, décidèrent de regagner le Poitou, mais ils n'y parvinrent finalement, après un voyage riche en péripéties, qui les vit s'arrêter à Candé sur Beuvron et à Auxerre, qu'entre 924<sup>4</sup> et 942. Rien n'autorise

inquiescit, utrique sua corpora sibimet iungentes quo in loco ab omni populo custodiuntur et adorantur », Alfr. Richard, *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, dans *Archives historiques du Poitou*, t. XVI, 1886, n° V, p. 9.

1. *Les reliques des saints Maixent et Léger aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles et les origines de l'abbaye d'Ébreuil en Bourbonnais*, dans *Revue Bénédictine*, t. LXXII, 1962, p. 61-95.

2. Le récit du « miracle d'Ébreuil » se trouve publié *in extenso* dans *Catalogus codicium hagiographicorum latinorum... qui asservantur in Bibliotheca Nationali Parisiensi* edd. Hagiographi Bollandiani, t. II, 1890, p. 350-51 ; voir aussi une « notice » du XI<sup>e</sup> siècle publiée dans J. Monicat et B. de Fournoux, *Chartes du Bourbonnais*, Moulins, 1952, n° 1, p. 2.

3. *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, éd. Aur. de Courson, Paris, 1863, n° ccxli, p. 189-92.

4. O. c., n° cclxxxiii, p. 228-30. Le retour de la relique à Saint-Maixent est positi-

à croire qu'une parcelle des reliques de saint Léger ait accompagné celles de saint Maixent. Cependant, il est question sous l'abbatia d'Ebres, entre 950 et 976, d'une translation solennelle à Saint-Maixent même, et le même jour, des reliques des deux saints<sup>1</sup>. Celles de Léger, nous le savons, se réduisaient à peu de chose<sup>2</sup>. Elles ont parfaitement pu résulter d'une donation des moines d'Ebres.

En somme, dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, les deux saints font l'objet d'un culte particulièrement important, dû à la présence de reliques, tant à Saint-Maixent en Poitou qu'à Ebres en Bourbonnais<sup>3</sup>. Seule l'importance relative des deux saints diffère : Léger est le saint patron d'Ebres, Maixent celui de l'abbaye qui porte son nom. Les deux abbayes peuvent donc entrer en ligne de compte, comme lieu de composition de notre poème, pour autant cependant que celui-ci n'a pas été écrit avant 950 ; plus ancien, les titres de Saint-Maixent doivent nécessairement s'effacer devant ceux d'Ebres, où la vie culturelle put se déployer plus librement, à l'abri des menaces d'invasions, tandis que Saint-Maixent se trouva engagé pour plusieurs décennies dans un lourd labeur de réorganisation. Ebres possédait un *scriptorium*, assez riche pour pouvoir céder en 1011, à l'abbé de Saint-Maixent Bernard, deux de ses livres, un *Bede* et un *Orose*<sup>4</sup>.

Ébreuil a fait partie, jadis, du diocèse de Clermont et se trouve à six lieues seulement du siège épiscopal. Les échanges littéraires entre les deux centres n'ont pas dû présenter de difficultés, et un poème composé à Ébreuil a parfaitement pu faire l'objet d'une transcription à Clermont.

J'observerai pour finir qu'Ébreuil se trouve pratiquement sur la frontière séparant les parlers d'oc des parlers d'oïl. Ce qui aiderait à rendre compte de l'aspect à la fois français et méridional du *Saint Léger*.

vement établi par un acte de l'abbé Girbert de février 942 (« ubi ipse (sc. Maxentius) corpore quiescit »), dans A. Richard, *o. c.*, no 16, p. 28.

1. *Gallia christiana*, t. II, col. 1245.

2. Le sarcophage de saint Léger, d'ailleurs plus récent, et vide, que l'on peut voir aujourd'hui dans la crypte de la grande église abbatiale de Saint-Maixent, porte une inscription, partiellement masquée par une colonne, que D. J.-B. Pitra, *Histoire de saint Léger, évêque d'Autun et martyr etc.*, Paris, 1846, p. 425, lisait comme suit : « (Hic sanctus) quondam requievit Leodegarius — ossa tenet cuius Brouilus (Ebres) ecce locus — (tres libras ?) tumulus hic habet almifluus — et viii uncias ».

3. Sur les reliques de Saint-Maixent conservées à Ebres v. *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti saeculum I*, Paris, 1668, p. 580.

4. *Chartes du Bourbonnais*, no 2, p. 4.

L'adjonction des deux poèmes permet de dresser la liste suivante :

- Séquence de sainte Eulalie, Saint-Amand, vers 900 ;
- Sermon sur Jonas, Saint-Amand, entre 937 et 952 ;
- Serments de Strasbourg (copie), Saint-Médard de Soissons, vers 1000 ;
- Passion copiée (et composée ?) à Clermont vers l'an 1000 ;
- Saint Léger, rédigé à Ébreuil (?) et transcrit à Clermont vers l'an 1000 ;
- Sponsus copié à Saint-Martial de Limoges immédiatement avant 1100 ;
- Cantique des Cantiques, nord-ouest (Bretagne ?) après 1100 ;
- Épreuve judiciaire, Fécamp, après 1100 ;
- Épître de saint Étienne, Avon (ou Marmoutier ?) vers 1130.

\*  
\* \*

On sait que les célèbres *Serments* en langue vulgaire consacrant l'alliance des deux plus jeunes fils de Louis le Pieux, Louis et Charles, contre leur aîné Lothaire, furent échangés à Strasbourg en 842. Cependant, cette extrême précision de la date et du lieu ne doit pas nous faire illusion. Le lieu ne saurait rien nous apprendre sur les caractères de la langue employée par Louis et les fidèles de Charles ; et la date est simplement celle de l'échange verbal des serments, dont nous lisons aujourd'hui le texte dans une transcription, excellente sans doute, mais néanmoins plus jeune d'un siècle et demi<sup>1</sup>. Si donc 842 ouvre en quelque sorte officiellement l'ère de l'emploi de la langue vulgaire dans un domaine jusqu'alors réservé au latin, il ne date pas notre plus ancien monument, si bien que ce titre revient en définitive à la *Séquence de sainte Eulalie*, vers 900.

1. L'attribution du ms. B. N. lat. 9768 à un copiste travaillant pour l'abbaye de Saint-Médard de Soissons a été rendue très probable par Ern. Müller (1908) : il considérait comme inauthentique tout le passage de Nithard (III, 2) concernant l'excursion du roi Charles à Saint-Médard de Soissons. J'ai résumé ses arguments en les complétant dans un article intitulé *Le ms. B. N. lat. 9768 et les Serments de Strasbourg* dans *Vox Romanica*, t. XV, 1957, p. 190-93. M. A. Tabachovitz, *Les Serments de Strasbourg et le ms. B. N. lat. 9768*, *ibid.*, t. XVII, 1958, p. 39-50, adopte une position négative vis-à-vis de cette thèse. Son argumentation n'a pas emporté ma conviction, ni sur ce point, ni sur les autres, en particulier en ce qui concerne l'interprétation de *tanit* par *tēneat*, que M. Tabachovitz revendique pour lui, et dont il nous dit : « il n'y a que mon interprétation... qui puisse à divers points de vue satisfaire une critique quelque peu exigeante » (p. 61).

Toute la longue et importante période qui va des débuts de la réforme, dite caroline, du latin écrit (751) à 842 appartient à la *préhistoire* du français. Les textes suivis en langue vulgaire font ici pratiquement défaut. Nous n'avons, pour nous aider dans nos tentatives de reconstitution, que des mots isolés, conservés dans des glossaires, ou des formules figées<sup>1</sup>.

*Le plus ancien français* s'étend de 842 à 1130 environ. Il est jalonné par une série de monuments écrits vis-à-vis desquels la critique a adopté des positions assez différentes.

En gros, le texte de la *séquence de sainte Eulalie* et celui du *sermon sur Jonas* ont paru des témoins fidèles du français écrit ayant cours dans la partie la plus septentrionale du domaine d'oïl au x<sup>e</sup> siècle. La raison en est que leur graphisme, leur phonétique et leur morphologie, sauf exception<sup>2</sup>, paraissaient s'intégrer sans peine dans le cours du développement de la langue tel que le concevait la grammaire historique. De fait, des formes empruntées à *Eulalie* et à *Jonas* figurent à titre d'exemple, et sans réserve d'aucune sorte, dans les ouvrages, généraux ou spéciaux, traitant de grammaire historique du français. Cependant, les deux textes ne peuvent pas être mis tout à fait sur le même pied. Si la très courte *séquence* a été correctement éditée<sup>3</sup>, le *sermon*, jusqu'il n'y a guère, n'avait plus fait depuis longtemps l'objet d'une collation sérieuse avec l'original. J'ai essayé, dans mon édition, de remédier à cette lacune.

Les *Serments*, aussi brefs que la séquence, ont fait l'objet d'éditions diplomatiques sûres. Leur texte peut être considéré aujourd'hui comme définitif. Les critiques les plus avisés supposaient que ce texte nous était parvenu dans de très bonnes conditions. J'ai tâché, pour ma part, d'apporter la preuve qu'il en était bien ainsi<sup>4</sup>. Pratiquement on peut, je pense,

1. Ces glossaires sont bien connus ; je me bornerai à signaler la formule *tu lo iuua* du psautier Montpellier Fac. Médecine 409, étudiée par M. P. Zumthor, *Une formule gallo-romane du VIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. LXXV, 1959, p. 211-

2. Je signalerai simplement dans *Eulalie raneiet* v. 6 et *degnet* v. 26, avec -e-analogique.

3. Là où on a lu traditionnellement *adunet* v. 15, M. H. D. Learned dans *Speculum*, t. XVI, 334-35, suivi par M. A. Henry, *Chrestomathie de la littérature en ancien français*, Berne, 1952, p. 3 et *Notes*, lit *aduret* ; je crois pourtant distinguer des traces du second jambage du *n*, dont il est difficile de dire s'il a été gratté ou s'il a disparu accidentellement.

Là où l'*Uebungsbuch* lit *chief* v. 22, je lis *chie*.

4. *Le ms. lat. 9768, etc.*, p. 196-202.

considérer que notre copie, exécutée vers l'an mille, reproduit fidèlement l'original.

Le graphisme et la morphologie des *Serments* présentent des traits curieux, déconcertants, tout au moins si on les considère du point de vue de l'ancien français classique. La critique s'est montrée réticente à les accepter tels quels, à les prendre à la lettre. Ne pouvant récuser le témoignage, elle s'est attachée à l'interpréter, à lui faire dire ce qu'il ne disait pas, pour le mettre en concordance avec le développement ultérieur de la langue conçu selon un processus linéaire absolument rectiligne<sup>1</sup>. Des trésors d'ingéniosité ont été dépensés dans cet exercice futile, et en fin de compte préjudiciable à nos études. Il en est résulté que, pratiquement, le témoignage des *Serments* sur l'évolution du plus ancien français a été récusé, et que peu d'exemples de cette provenance figurent dans les ouvrages de grammaire historique. Plus réduite encore est la part faite par la critique aux deux monuments conservés dans le ms. de Clermont, à savoir la *Passion* et le *Saint Léger*. Nous avons vu qu'ils totalisent ensemble 756 vers, ce qui, quantitativement, dépasse, de très loin, l'ensemble de nos autres plus anciens textes en vers et en prose. C'est dire qu'une erreur d'appréciation sur la place et la valeur de ces deux témoins risque d'apporter un préjudice grave à nos études. Or, et plus nettement encore que celui des *Serments*, ce double témoigage a été récusé. C'est en effet dans ces deux poèmes que le plus ancien français se présentait de la façon la plus déconcertante aux yeux de l'historien du français. D'une part il ne pouvait que s'incliner devant le fait, établi par Diez, que ces deux poèmes ont été écrits dans un parler d'oïl ; d'autre part il ne pouvait que tomber en arrêt devant quantité de formes qui lui paraissaient appartenir en propre aux parlars d'oc. Cette optique est elle-même une illusion ; elle peut et doit être transcendée, mais pour la génération de Hermann Suchier elle paraissait épouser la réalité des faits. C'est encore elle qui a inspiré le

1. J'ai tâché de montrer que l'on pouvait prendre à la lettre le témoignage des *Serments*, tout au moins en ce qui concerne les voyelles toniques, dans un article intitulé *La diphtongaison des voyelles fermées du latin, principalement dans le domaine gallo-roman, et la palatalisation de ū*, dans *Romanica Gandensia*, t. I, 1953, p. 73-76. L'exécution sommaire, discourtoise et sans justification de M. H. Lüdtke dans *Romanische Forschungen*, t. 69, p. 207-8, ne mérite pas les honneurs d'une réponse ; on trouvera une appréciation générale beaucoup plus nuancée dans *Romania*, t. LXXV, 1954, p. 142-3 (M. Roques) et 285 (M. B. Pottier), et *Bullet. de la Société de Linguistique de Paris*, 49, 1953, p. 60-61 (R. L. Wagner).

dernier éditeur du *Saint Léger*, Joseph Linskell. Elle est responsable, en définitive, de l'hypothèse néfaste du « copiste provençal ». Cette fiction littéraire permettait de tourner la difficulté sans avoir à la résoudre. Ce qui formait un tout dans le poème tel qu'il nous a été transmis, et à mon sens un tout organique, a été projeté sur deux plans différents, le plan de l'œuvre originale, que l'on s'efforçait d'atteindre à travers ses assonances, et le plan de la copie, où jouait à plein la liberté du scribe provençal remplaçant des formes orthodoxes d'oïl par des formes d'oc, à moins qu'il ne se livrât au jeu plus subtil des hypercorrectismes en créant des formes d'oïl purement imaginaires. Il est clair que rien ne résiste à une telle méthode, qui ne peut aboutir qu'à niveler la réalité.

Comme maintenant les historiens du français ne se sentaient pas autorisés à citer dans leurs exposés sur la phonétique et la morphologie des parlers d'oïl des formes résultant d'un triage préalable, il s'est fait, de la façon la plus naturelle, que notre grammaire historique s'est développée en marge des deux poèmes de Clermont.

Le drame liturgique du *Sponsus* a subi, de la part des éditeurs, le même processus de dissociation que les poèmes de Clermont. On sait qu'il a été copié à Saint-Martial de Limoges peu avant 1100<sup>1</sup>. Cette circonstance ouvrait tout naturellement la porte à l'hypothèse du copiste provençal responsable de la copie à nous parvenue d'un ouvrage dont on s'accordait par ailleurs à reconnaître qu'il avait été composé en français<sup>2</sup>. Le *Sponsus* prenait ainsi place, à côté des deux poèmes de Clermont, dans la catégorie des textes dont la physionomie originale se trouverait aujourd'hui masquée par l'intervention indiscrète du copiste<sup>3</sup>, avec la conséquence qu'il se trouvait lui aussi récusé comme témoin sûr de l'évolution du plus ancien français.

Je serai plus bref concernant les deux courtes pièces versifiées dont il me reste à dire un mot, l'*Épître de saint Étienne* et le poème *Quant li solleiz*. Il est très souhaitable que leur texte soit une fois de plus attentivement scruté par un paléographe exercé<sup>4</sup>. On s'accorde à reconnaître dans

1. L. P. Thomas, *Le « Sponsus », mystère des vierges sages et des vierges folles, suivi de trois poèmes limousins et farcis*, PUF, 1951 ; v. en particulier la note de M. Ch. Samaran, p. 15.

2. L'utilisation que je fais du *Sponsus* dans la III<sup>e</sup> partie vise seulement à montrer que la part du français pourrait y être plus considérable qu'on ne l'a supposé jusqu'ici.

3. Ce qui n'exclut pas une incidence « discrète » de celui-ci, qu'il y a lieu de déterminer dans chaque cas.

4. Les éditions de M<sup>lle</sup> R. De Broe et du R. P. M. De Vleeschouwer s. j. rendent bien compte de la réalité paléographique. Je les utiliserai dans la III<sup>e</sup> partie.

l'épître un texte homogène, à localiser en Touraine, sinon à Tours même. Pour la paraphrase sur le *Cantique des cantiques*, les avis sont plus partagés, et même l'hypothèse a été avancée d'un copiste écrivant dans une autre langue que l'auteur. Ces différences d'appréciation déterminent évidemment la place plus ou moins large qui a été faite à nos deux courts poèmes dans l'ensemble des sources du plus ancien français.

De nos huit monuments, les *Serments*, dont le texte nous paraît avoir été très fidèlement transmis, ont été acceptés en quelque sorte sous bénéfice d'inventaire, parce qu'on pouvait difficilement les récuser, mais les interprétations auxquelles ils ont donné lieu ont masqué leurs caractères graphiques et morphologiques plutôt qu'ils n'en ont dégagé l'originalité, contribuant à banaliser un monument qui en fait se situe à la charnière du latin mérovingien et de la langue vulgaire. Pour ma part, je verrais volontiers dans les *Serments*, autant que le point de départ du plus ancien français, l'ultime témoignage de ce qu'était devenue la langue formulaire de la période précédente, représentée par les *Formulae* mérovingiennes et carolingiennes, lorsque, sous l'action de la réforme caroline, la langue de la pratique judiciaire, ou tout au moins une certaine langue, celle qui avait échappé aux effets de la réforme, et avait continué sur sa lancée, se fut trouvée libérée du souci de se conformer à la norme grammaticale. Malgré leur date récente (842), les *Serments* me paraissent appartenir à un état excessivement archaïque de l'évolution de la langue vulgaire qu'ils sont aujourd'hui seuls à représenter, et où figurent des traits qui ne passeront plus, malgré le faible écart en chronologie absolue (cinquante à cent ans), à la *Séquence* et au *Sermon*.

Des sept autres monuments trois, et parmi eux les plus longs, ont été vidés de leur substance par l'hypothèse néfaste du « copiste provençal »<sup>1</sup>.

1. L'idée du copiste méridional a été lancée, peut-être indépendamment, par Éd. du Méril, *Essai philosophique sur la formation de la langue française*, 1852, pour le *Saint Léger*, et par C. Hofmann, dans *Gelehrte Anzeigen der kgl. bayer. Akademie der Wissenschaften*, 1855, *Bulletin*, p. 42 sqq. pour les deux poèmes : « la forme générale de la pièce est évidemment normande (*sic*)... On trouve cependant dans cette pièce quelques formes provençales, et l'on ne s'explique ce mélange contradictoire qu'en supposant (ce que la provenance du ms. rend du moins très probable) que l'écrivain (*sic*) beaucoup plus familier avec la langue d'oc n'a pas toujours écrit fidèlement son texte » (Éd. du Méril), aj. « la *Vie de saint Léger*, dans laquelle tout ce qui a l'apparence provençale est bien certainement le fait du copiste » (P. Meyer dans *Mémoires de la société de Linguistique de Paris*, t. I, 1871, p. 257) ; « Nun sind aber in diesen Denkmälern französische Formen eben so berechtigt, wie provenzalische, ja man könnte sogar noch einen Schritt weiter gehen

On s'est ainsi privé d'un témoignage particulièrement instructif. Ils représentent, à côté des textes normalisés du nord et plus tard de l'ouest, la catégorie des textes imparfaitement normalisés, dont le polymorphisme s'explique avant tout par le fait qu'ils sont nés à des carrefours culturels, à un moment où aucun parler directeur ne s'était vraiment imposé avec sa norme. Il n'y a aucune raison de principe de révoquer en doute la possibilité d'un tel polymorphisme, qui apparaît, à des degrés divers, dans certains textes littéraires de petite diffusion et dans certaines chartes. L'unité, relative, de l'ancienne littérature du nord (*Eulalie, Jonas*) et celle, plus

und aus den Reimen, resp. der Assonanz, die Folgerung ziehen, dass ein französisches Original im provenzalische transcribt wurde » (C. Hofmann). Le caractère purement français de l'original de la *Vie de saint Léger* a donc été, pratiquement, reconnu d'emblée. La critique a eu deux attitudes envers la *Passion* (je ne mentionne que pour mémoire l'attribution à la langue d'oc par Champollion-Figeac, en 1848, et même peut-être par P. Meyer en 1871, o. c., p. 254). Dans une première phase elle reconnaît l'hybridité linguistique originelle du texte. Dès 1855 Diez voyait dans la langue de la *Passion* l'expression personnelle d'un écrivain de frontière s'adressant à un public initié ; en 1866, sous l'influence de C. Hofmann, il paraît voir dans l'auteur un poète du nord de la frontière entre oc et oil, qui fait une part au provençal, et cette part s'accroît du fait du copiste provençal. En 1873 G. Paris déclare se rallier à l'opinion de Diez, sans préciser, mais il semble qu'il songe plutôt au livre de 1855 qu'à l'article de 1866. Pour lui, le texte nous est parvenu dans un état tel qu'il est impossible de distinguer ce qui est du copiste de ce qui est de l'auteur, celui-ci étant responsable d'une partie du mélange des formes. La restitution du texte original est pratiquement impossible. Enfin en 1878, après avoir lu le livre de G. Lücking, G. Paris reconnaît que la thèse « française » de celui-ci est séduisante, vraisemblable, qu'elle contient une grande part de vrai, il est possible que l'original ait été écrit au nord de la frontière linguistique, mais la part du provençal, du fait de l'auteur, ou du remanieur, est telle, qu'il est aujourd'hui impossible de restituer partout des formes françaises. On voit que G. Paris revient à l'idée première de Diez, sans trancher le problème de l'origine géographique du texte. Il n'est pas impossible, cependant, que dans la suite G. Paris ait varié dans son enseignement, voir les livres de L. Petit de Julleville, R. Bossuat et E. Mireaux. Le phénomène de l'hybridité linguistique a été étudié dans un mémoire de licence inédit de M. Herman Cluytens, Gand, 1960. Voir en tout dernier lieu P. Zumthor, *Un problème d'esthétique médiévale, l'utilisation poétique du bilinguisme*, dans le *Moyen Age*, t. XV, 1960, p. 301-36 et 561-94. Dans une seconde phase, qui remonte à 1855 (C. Hofmann), la théorie d'un texte purement français, défiguré par l'intervention d'un copiste provençal, se constitue avec A. Boucherie (1876) et surtout G. Lücking (1877) et H. Suchier (1878) ; elle paraît aujourd'hui généralement admise, cf. les livres, ou articles, de P. Dreyer (1901), H. Suchier (1913), K. Voretzch (1925), P. Verrier (1932), L. P. Thomas (1938), M. K. Pope (1952), Alb. Henry (1953), P. Zumthor (1954). Cette liste ne prétend pas être exhaustive.

nette, du plus ancien français occidental vers 1150, sont elles-mêmes le résultat d'un vigoureux mouvement d'unification, qui a ses racines dans la vie politique, économique et littéraire. Notre seule chance de saisir dans certains de ses aspects, aux environs de l'an mille, le degré d'avancement de ce processus de normalisation et la direction de ses lignes de force réside dans notre soumission aux faits, et dans notre scepticisme, au moins relatif, envers les théories.

Il y a, certes, une période creuse entre les derniers spécimens de la latinité mérovingienne et les premiers spécimens de la langue vulgaire, mais cette période creuse a été indûment étendue, avec une réserve pour la *séquence* et pour le *sermon* (ce dernier accessible seulement dans des éditions médiocres), et sa fin a été reportée, pratiquement, aux environs de 1100. Il était inévitable que cet hiatus considérable fût comblé par des hypothèses. De fait, nos grammaires historiques foisonnent d'hypothèses qui non seulement ne trouvent pas d'appui dans nos plus anciens monuments, mais qui se trouvent en contradiction formelle avec leurs enseignements les plus obvies. C'est ce que je me propose de montrer en étudiant certains points importants de la flexion verbale du plus ancien français<sup>1</sup>.

Nous avons pu tracer objectivement le cadre, à la fois géographique, culturel et chronologique, dans lequel il convient d'insérer, et de considérer, nos premiers monuments. Les plus méridionaux d'entre eux remontent à une période où la langue littéraire n'est pas encore constituée, où elle se cherche. C'est dire qu'ils peuvent nous en apprendre beaucoup plus sur le plus ancien français que des œuvres aussi évoluées, aussi linguistiquement normalisées et adaptées à un large public que le sont, malgré leur âge vénérable, le *Saint Alexis* et le *Roland d'Oxford*. Ce sont des textes « à stratifications » où le passé coudoie le présent, exactement comme dans un monument architectural. Il convient de les aborder en archéologue de la langue autant qu'en historien. C'est ce que je voudrais montrer en considérant pour finir quatre problèmes importants de la morphologie du verbe français :

- a) l'origine de la terminaison *-ons* ;
- b) la concurrence à l'imparfait de I entre *-evet* et *-out* ;

1. Le temps m'a fait défaut pour prendre connaissance de C. A. Robson, *Literary language, spoken dialect and the phonological problem in Old French*, dans *Transactions of the Philological Society*, 1955, p. 117-180.

- c) les plus anciennes terminaisons du prétérit 3. de I;  
 d) l'histoire de quelques prétérits forts en -*uit*.

\*  
\* \*

a) *L'origine de la terminaison -ons.*

1. On sait que dès le plus ancien français l'impératif pluriel s'est complété d'une première personne, par ex. *oram* « prions » dans s. Eul. 26. A l'origine il s'agit d'un exhortatif, non d'un impératif, et le latin recourait dans ce cas au subjonctif : *eamus* « allons ». D'où d'ailleurs l'apr. *anem* et l'ibéro-roman *andemos*.

En français, une confusion très ancienne des personnes du pluriel du subjonctif avec les personnes correspondantes de l'indicatif, à laquelle échappent seulement de rares verbes de la III<sup>e</sup> conjugaison (cf. *faciens*, *faciez*), a fait que l'exhortatif, à 4., est devenu identique à la personne correspondante de l'indicatif : *alons*, et cela d'autant plus facilement que 5. de l'impératif était depuis les plus anciens textes identique à 5. de l'indicatif.

On peut dire que les formes assez nombreuses d'exhortatif 4. — impératif 5. et subj. 4. et 5. dans nos plus anciens textes nous donnent une indication sûre sur ce que devaient être les formes de 4. et 5. de l'indicatif présent, lesquelles sont beaucoup plus rares<sup>1</sup>.

2. Partons de nos monuments les plus archaïques. On y trouve à 4. la même terminaison *-am*, cf. s. Eul. (exhort.) *oram* 26, Pass. (indic.) *laudam* 305, *præiam* 359. On n'a pas manqué de voir dans ces deux derniers exemples des latinismes ou des provençalismes. Mais s. Eul. *oram*? Il est impossible d'y voir un cultisme, car le lat. a *oremus*, forme popularisée par la liturgie, et d'ailleurs comment expliquer la chute du *-s* final? Si bien que dans *oram*, comme dans *laudam* et *præiam* je me demande s'il ne faut pas voir tout bonnement un continuateur de lat. *oramus* avec un *-m* encore pleinement consonantique. Si mon hypothèse est exacte, *-am* serait la notation archaïque, ou étymologique, de ce que d'autres textes noteront *-um*, v. plus loin.

1. On fera naturellement exception pour les verbes *avoir*, *estre*, *savoir*, et *faire*, etc.

On aurait aimé savoir comment se présentait, dans s. Eul. et la Pass., la personne 5. Il n'y a malheureusement pas d'exemple de cette personne dans ces deux textes.

3. Dans le Saint Léger (dont la langue est sensiblement plus jeune que celle de la Passion) à la place de la notation archaïque *-am* = lat. *-amus* que nous venons de relever dans la Passion et dans sainte Eulalie, nous trouvons une notation sans doute plus phonétique et certainement plus conforme à ce que nous connaissons par ailleurs : (exhort.) *cantomps* 3, (subj.) *cantumps* 6. Le *p* épenthétique ne peut s'expliquer que d'une seule manière, par l'adjonction d'une *-s* à un *-m* final encore pleinement consonantique, cf., toujours dans *Saint Léger*, *comitem* > *compte* 55, et aj. *temps* 13<sup>1</sup>.

Ceci s'accorderait assez avec l'observation faite plus haut concernant *-am* dans s. Eul. et la Pass. L'évolution serait donc *-am* [ām] > *-om*<sup>2</sup>, + *s* > *-omps*. Le *-m* serait responsable, avec ou sans le *-ū-*, de la labialisation de la voyelle précédente. Mais le *Saint Léger* nous apprend encore une seconde chose : seule la voyelle caractéristique *a* a été labialisée, tandis que le *-e-* de *devemps* 1<sup>3</sup> conservait encore son timbre étymologique. Ainsi, l'unification des terminaisons de 4. du présent n'est-elle pas encore réalisée entièrement dans le *Saint Léger*; à fortiori ne l'était-elle pas encore dans la Passion, où nous avons à III *avem* 184, 365, 501, *devem* 502, *querem* 136, 183.

A 4. *-omps* correspond, toujours dans le *Saint Léger*, 5. *-ez* cf. *avez* 235.

4. Ce qui précède étant admis, il n'est sans doute plus indispensable d'imputer à un copiste provençal le *-em* des formes d'indic. prés. 4. qui figurent dans le Sponsus : *avem* 35, 40, etc., *poem* 72. Ces formes peuvent parfaitement être françaises archaïques.

Autre constatation troublante, à 4. *-em* paraît avoir correspondu généralement 5. *-et*, cf. toujours dans le Sponsus III *atendet* 15, *veet* 78, et aj. les impér. 5. de II *aiseet* (= exīte) 12, *dormet* 14, *oiet* 11.

1. En fr. m., c'est une graphie étymologisante, dans le *Saint Léger*, c'est une graphie phonétique, avec un *p* secondaire ou conservé.

2. Devant *n*, cf. *manet* > Eul. *maent* 6, le caractère palatal du *a* s'accentue.

3. Il n'y a pas de preuve de la diphtongaison de *ɛ* dans le *Saint Léger*.

5. L'Ep. saint Estienne, outre qu'elle nous confirme que la confusion de l'exhortatif avec l'indicatif est chose très ancienne en français, cf. (ind.) *trouum* 40, 43, (exhort.) *jotum* « rassemblons-nous » 14, *preium* 58<sup>1</sup>, nous fournit le continuateur phonétique immédiat de *-am* sans *-s*. A côté de 4. sans *-s*, on avait sans doute 5. sans *-s*, et donc on avait sans doute \**trovet* à I, comme on avait certainement *avet* 57 à III; aj. les impér. *escolet* 2, *seet* 2, qui confirment notre hypothèse.

6. Deux de nos textes les plus archaïques, sainte Eulalie et Passion présentent donc à 4. la terminaison *-am*, et peut-être à 5. la terminaison *-et*. Dans l'Ep. s. Est. on a *-um*, *-et*. Dans les plus anciens mss occidentaux on trouve encore *-um*: ms. L de saint Alexis *avum* prol. 2, puis 107 bd, *conuissum* 72<sup>e</sup> (aussi dans les mss PA), Rol. d'Oxf. *avum* 1464, *devum* 429, etc. Ces exemples montrent que *-um* est passé de I à III. L'était-il déjà dans la langue de l'Ep. s. Est.? Nous ne pouvons l'affirmer, faute d'exemples de la III<sup>e</sup>.

7. Nous avons dit plus haut que les terminaisons avec *-s* pouvaient être plus récentes. Dans le nord elles se rencontrent d'abord dans Jonas, cf. 5. *aveist* 200, et, peut-être, impér. *oieds* 11; on trouve régulièrement *-ons*, et *-eiz*, dans les textes copiés dans la région wallonne, par ex. dans le ms. B. N. fr. 24764 et dans le Poème moral. Dans le sud elles font leur apparition avec le Saint Léger : *cantomps*, *cantumps* 3, 6, et *avez* 235. Dans l'ouest on a *preiuns* dans la form. de Fécamp 5, dans saint Alex. L *avums* 71 c, *poduns* 104 b, *veduns* 124 b, dans le Rol. d'Oxf. *degetuns* 226, *avuns* 2119, *avons* 1923, *avez* 288 etc.

On sait que les terminaisons avec *-s* ont fini par s'imposer partout.

8. J'en aurai terminé avec ce paragraphe quand j'aurai signalé qu'une partie des régions qui ont généralisé très tôt *-ons* ont aussi connu une seconde terminaison *-o(m)mes*. Les plus anciens exemples appartiennent à des textes copiés dans le nord et le nord-est, et semblent surtout nombreux à III : Jon. (subj.) *posciomes* 217, Mor. in Job *avomes* 313. 23, aussi V. saint Juliane, charte de 1280 de Thibaut, comte de Bar, pour l'abbaye d'Orval, et Poème moral (cf. str. 132 : *homes* : *parlommes* : *conissomes* : *tenommes*). Cette terminaison *-omes* se distingue de *-oms* par l'insertion d'un

1. En réalité la consonne finale est simplement représentée par le tilde, dans le ms.

*e* disjonctif, qui joue entre le *-m* consonne et le *-s* à peu près le même rôle que le *p* épenthétique de *cantomps*. Signalons que *so(m)mes* et *estes* s'expliquent sans doute de la même façon.

### 9. En résumé.

Caractère archaïque d'Eulalie et de la Passion, qui sont tous deux, à cet égard, d'excellents représentants du plus ancien français. Diffusion d'un *-s* qui est sans doute dans certains cas un continuateur du *-s* de lat. *-mūs*, mais qui dans d'autres doit s'être propagé sous l'influence de parlers directeurs. Uniformisation relativement tardive (xi<sup>e</sup>-xii<sup>e</sup> s. ?) des terminaisons de 4. et de 5. dans les trois conjugaisons, sur le type *-om(s)* continuateur du lat. *-amus*.

### b) La concurrence à l'imparfait de I entre *-evet* et *-out*.

On sait que *-abat* > *-ebat* > afr. *-eve* dans le nord, cf. Jon. *auardevet* 138, B.N. fr. 24764 *manacievet* 9.12, *parlevet* 294.14. *esgardevet* 304.19, Poème m. *menevent* 382a, *ensalcievet* 530d, *quidievet* (assuré par la mesure) 531a.

Dans l'ouest cette évolution fut entravée par l'amuïssement précoce de *ə* (< *a*) devant *-t*, si bien que *þ* est devenu ici *u*, d'où *demandout* saint Alex. L app., *laissout* : Herolt Rou II 1775. Nous n'avons malheureusement aucun exemple d'imparfait de I dans le Sponsus, l'Ep. s. Est. et le Cant. pour nous faire une opinion de l'extension vers l'est du type occidental, et les textes franciens nous font malheureusement défaut pour la période la plus ancienne.

Pour le sud, nous sommes bien informés par les poèmes romans du ms. de Clermont, et principalement par la Passion. Ici, nous nous trouvons devant une véritable stratification :

α) type archaïque ou provençalissant : 6. *menaven* 431, *nomnavent* 169, *portavent* 392 ;

β) type oriental : *estevent* 380 (confirmé par Saint Léger *regnevet* 15) ;

γ) type occidental : *adunouent* 171, *annouent* 172.

Une fois de plus le sud (Bourbonnais?) nous apparaît dès le x<sup>e</sup> siècle comme une région en plein émiettement linguistique, où des formes venues de l'ouest pénètrent dans la langue littéraire et font bon ménage avec les formes indigènes de type oriental.

Pass. *æsuuardouet* corr. *æswardevet* (: *Petre*) 190 doit s'interpréter comme une contamination, dans la langue du copiste, entre *eswardevet* de son modèle, et *eswardout* occidental.

En résumé.

L'ouest est en avance d'une étape dans l'évolution phonétique en ce qui concerne l'amuïssement de -ɔ- devant -t, comp. Jon. (*av)ejet* 164 avec Cant. *aveid* 52, et ce simple fait phonétique a eu pour effet de donner une forme différente aux continuateurs de *-abat* dans l'ouest et dans l'est. Nous ne pouvons, faute de textes, suivre les étapes de la substitution de *-ei(e)t* à *-evet*, *-out*. On peut cependant signaler qu'en wallon *-oit* figure à côté de *-evet* dès le Poème moral.

Quant au sud il se confirme qu'il est, dès le x<sup>e</sup> siècle, compénétré d'influences occidentales, qui ont marqué le copiste de la Passion.

### c) *Les plus anciennes terminaisons du présent 3. de I.*

On sait que le type *chanta(t)* règne dès l'afr., et qu'il s'oppose à apr. *cantet* (que l'on retrouve aussi dans le frag. d'Alex.). Le latin parlé impérial avait réduit *cantauit* à *cantaut*, cf. *exmucaut* CIL, VI, 1391, *pedicaut* 2048 dans les inscriptions pompéiennes, et ce type en *-aut* survit en ibéro- et en italo-roman, cf. ptg. *cantou*, esp. it. *cantò*. Pour le gallo-roman, un tel point de départ ne permet pas d'expliquer apr. *cantet*, afr. *chantat*, et on a recours à l'analogie : on explique *cantet* par *vendet*, et *chantat* par (ai, as), *a(t)*, ou éventuellement par le futur (-erai, -eras), -era. Si *chanta(t)* est le résultat d'une réfection, il est peut être possible de retrouver, dans des textes très archaïsants des traces d'un état antérieur, qui ne doit pas nécessairement être phonétique.

A cet égard, les deux poèmes de Clermont, que j'ai assignés au sud, sont particulièrement instructifs. Le plus archaïque, la Passion, présente un curieux mélange de terminaisons en *-et* et en *-at* ; on peut même dire que son copiste affectionne *-et* et *-ed*, qu'il n'hésite pas à substituer à un *-at* réclamé par l'assonance : *aduned* (: *gurpira*) 115, *commandez* (: *pain?*) 94, *monted* (: *ai*) 465, *perchoinded* (: *neiara*) 113, *reswardet* (: *f<a>iz*) 195, *suscitet* (: *fait*) 30 ; *-at* se rencontre néanmoins aussi, justifié par l'assonance, mais plus rarement : *denat* (: *tais*) 216. A côté des assonances en *-at* il y en avait d'autres, en *-et* : *demanded* (: *envers*) 139, *monstred* (: *Judeus*) 73, *usted* (: *anel*) 155. En d'autres mots, on observe une préférence pour *-at* chez l'auteur, et une prédilection pour *-et* chez le copiste.

Mais les deux appartiennent si bien à la langue littéraire du poème, que l'auteur n'hésite pas à accueillir de nombreuses assonances hybrides : *enviet* (: *mel*) 205, *esfr< e >ded* (: *neier*) 191, *garder c. gardet* (: *parler*) 259, *laved* (: *neger*) 237, *leved* (: *anez p. p.*) 117, *monted* (: *humilitad*) 26, *neiez* (: *cantes subj. p.*) 194, *saciët* (: *sanctificat*) 98, *saned* (: *mal*) 162. Si on écarte ces assonances hybrides, il reste que *-at* dans la Passion est assuré 13 fois par l'assonance, et *-et* seulement trois fois.

Si nous passons maintenant au Saint Léger, qui a été transcrit dans le même centre que la Passion (mais composé à Ébreuil ?), on constate que *-et* est en net recul dans l'original ; l'auteur ne s'en sert plus, et on ne saurait lui attribuer le *-et* qui figure pour *-at* à l'assonance dans *perdonet* (: *faiz*) 226. Mais le copiste l'utilise encore dans *condignet* 59, *communiët* 83, *laisse< t >* 98, *ralet* 84, *torne< t >* 206, *visitet* 180. On mettra en rapport avec ce présent les subj. p. *laisses* 148 et *alessünt* 222. La langue du poème, elle, s'est prononcée sans équivoque pour *-a(t)*, comme le montrent déjà les assonances *adunat* (: *estrai*) 91, *comandat* (: *art*) 26, *decollat* (: *Vadart*) 228, *ralat* (: *mesfait*) 90. Aj. subj. p. *paias* (: *pais*) 110.

L'état de choses que je viens de décrire autorise à voir dans *-et* une étape plus ancienne que *-at*, qui persiste dans le français régional chez le copiste, et dont on trouve des traces dans les chartes bourbonnaises du XIII<sup>e</sup> siècle : quant lidit Guillames *mariet* Ysebeaul, sa suer (1300), quar *gardet* ces betes en la garena monsegnor, et *enportet* du boyes monsegnor, et en fit ses crepches (1311)<sup>1</sup>.

Il serait faux d'affirmer que le vocalisme *-e-* ne se rencontre jamais dans les textes d'oïl. M. Fouché, p. 249, signale dans des textes de l'est, à côté de *-at*, *-ait*, aussi *-et* et *-eit*. *-et* se lit dans les Serm. s. Bern. ms. de Berlin *alet* 299.14, *portet* 306.16 ; dans un texte lorrain de 1337-38 on a *emmenet* cf. *Rom.*, I, p. 338 ; en vieux lyonnais dans des textes des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. on a *aventet*, *demandet*, *entret*, *levet*, *tornet*, *trovet*, à côté de variantes en *ei*. L'explication de ces formes devrait être cherchée soit du côté de *vendet*, comme en apr., soit du côté de 6. ou du ppf., où *ā > e*. Le phénomène inverse a pu se produire, influence du vocalisme *e* de 3. sur d'autres personnes, comme en v. bourguignon, où on le trouve à 4. et 5., cf. *Rom.*, XLI, p. 593.

1. G. Lavergne, *Le parler bourbonnais aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles — étude philologique de textes inédits*. Paris, Moulins, 1909, p. 56, 105. Un de mes élèves prépare un travail sur la langue des textes anciens du Bourbonnais.

d) *L'histoire de quelques prétérits forts en -ǖt.*

Les plus anciens continuateurs d'oïl de *habuit* et *sapuit* furent nécessairement *aut*, *saut*, tout comme les plus anciens continuateurs de \**recipuit* (cl. *recēpit*) et de \**stētuit* (cl. *stētit*), en oïl, furent *reciut* et *estiut*. C'est par ces formes, en effet, qui se justifient facilement à partir du latin, qu'il faut passer pour rendre compte des formes attestées dans le nord du domaine gallo-roman à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Leur existence n'est d'ailleurs pas seulement théorique, elle est positivement établie, comme nous le verrons dans un instant. Les parlers d'oc ont suivi des routes en grande partie divergentes, avec *ac*, *saup*, *receup* et *estet*.

Si l'existence des formes d'oïl citées plus haut ne fait pas de doute, il n'en reste pas moins qu'elles se présentent partout où elles sont encore attestées comme de simples débris d'un état antérieur, dont les positions sont fortement entamées par des concurrents plus évolués. Mais ces débris nous suffisent pour affirmer que les types archaïques ont été, là où ils ont laissé des traces, les formes normales à une époque antérieure à celle à laquelle ils apparaissent.

Au contraire, là où ces formes archaïques manquent complètement, alors que les premiers textes eux-mêmes sont anciens, on peut admettre une évolution beaucoup plus rapide et plus radicale. Si nous arrivons à situer sur une carte les régions archaïsantes et les régions innovatrices, au point de vue qui nous occupe, nous pouvons nous faire une idée plus précise de la structure dialectale de la France d'oïl autour du XI<sup>e</sup> siècle, et serrer de plus près le problème du ou des parlers directeurs.

Si nous parcourons la périphérie du domaine d'oïl dans le sens de la marche des aiguilles d'une montre, depuis le nord jusqu'au sud, nous rencontrons, avec une densité qui varie en partie selon l'âge des textes utilisés, un nombre relativement élevé de témoins de l'état ancien, surtout si nous complétons notre liste d'exemples par les représentants de *pauit*, *placuit*, *tacuit* d'une part, *bibuit* (cl. *bibit*), *dēbuit* de l'autre, et si nous tenons compte aussi de quelques représentants archaïques du plus-que-parfait, formés sur le même radical que le parfait latin, et accentués de la même façon : *hábuerat*, *sápuerat*, *recípuerat*, *stétuerat*.

Picardie.

Le pqp. *auret* dans sainte Eul. 2, 20 implique l'existence contemporaine d'un prét. *aut* non attesté dans ce texte. Encore au XIII<sup>e</sup> siècle le tournai-

sien Philippe Mousket se sert de la graphie *reciut*, 1091, 3028, 11218, 11226.

#### Wallonie.

Les Dial. Greg., qui ont *paut* 62.18 et 1. *sau* 199.25, 200.1 témoignent en faveur d'un état de langue connaissant au moins aussi *saut*; *reciut* 297.37, 331.33, 333.1 et *estiut* 9.8, 154.6, 288.30, 339.16 sont encore bien vivants, tout au moins en tant que graphies. On les comparera avec *biut* 35c et *diut* 116d, 324b dans le Poème Moral.

#### Lorraine.

Les Serm. s. B., texte messin de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, connaissent encore *plaut*, p. 550, *taurent*, p. 548.

#### Sud.

Le Saint Léger, dans sa couche la plus ancienne, a *aut* 25, 34, 131, etc., *aud* 229, et *reciut* (: *vint*) 130. La Passion n'a que le type provençaliant *ag* 69 aj. *jag* 352, 356, *jac* 408.

#### Touraine.

*au*<*t*>, dans l'Ep. s. Est. 40 a été corrigé en *ot* par la première main (vers 1130).

Ne figurent dans notre énumération ni le centre (avec la Champagne) ni le normand. Pour le centre cela se comprend assez bien si on songe à la date tardive de l'apparition des premiers textes franciens. Mais cette raison ne saurait valoir pour le normand et l'anglo-normand. Ici, dès les plus anciens monuments (ms. L de saint Alexis, Rol. d'Oxf.), les formes archaïques relevées plus haut ont complètement disparu, et on ne trouve plus que leurs continuateurs évolués *out*, *sout*, *reçut* et *estut* (avec *in* > ü).

*Out* et *sout* sont présents sous forme de débris dans saint Alex. LP : *out* 4a, 7a, 21b, etc., *sout* 55c, et dans le Rol. d'Oxf. *out* 26, 62, 78, *sout* 1024. Ces formes se confondent désormais avec *pout* <*potuit*, cf. saint Alex. LP 19 d, Rol. d'Oxf. 344.

*Out* est attesté en francien dans la Bible (1243) de Geffroi de Paris vv. 1789, 2814, à une époque où il paraît bien sorti de l'usage dans l'ouest.

*Out* se retrouve en wallon dans les Dial. Greg. 35.23, etc., tout comme

*pout* 12.18, 44.23, 24, etc. ; et de même dans le Poème moral : *out* 633 b, *sout* 289 c, 598 d, 628 a<sup>1</sup>.

Dans le Saint Léger *sout* est postulé par 6. *sourent* 116.

On sait que *out*, *sout* sont devenus *ot*, *sot* sous l'influence de 1. *oi*, *oi*. Cette nouvelle phase dans l'évolution, qui est d'origine analogique, et qui n'a pas nécessairement le même centre de diffusion que le passage de *aut* à *out*, a dû se répandre très rapidement (peut-être depuis le centre ?) dans l'ouest : *ot* Rol. d'Oxf. 62, 1526, saint Alex. A 4 a, 21 b, etc., dans le nord-est : Dial. Greg. *ot* 8.11, 291.38, Poème m. 27 a, 32 c, 45 a, *sot* 93 c, 318 b, 385 c, 795 b, *pot* 49 c, 61 c, 103 b, 145 a, saint Alex. V *ot* 86 e, 94 b, 119 e, *pot* 103 b, dans le sud-ouest : Ep. s. Est. *ot* 42, *sot* 23 et dans le sud : saint Léger *ott* 63, *oth* 35, 36, etc., *sot* 77, *soth* 89, 156, *pot* 141, etc., *poth* 64, *pod* 4 (:)<sup>2</sup>. L'autre transformation est de nature pure-

1. Du fait de l'hésitation *sout* ~ *saut* on a pu avoir régressivement en wallon (et aussi en picard) *paut* à côté de *pout*, cf. Dial. Greg. 1 *pau* 82. 23, 83. 17, Adan de La Halle 3. *paut* p. 287.

2. Nous n'avons cependant pas épuisé pour autant la diversité morphologique de notre copie du Saint Léger. Celle-ci présente encore, en effet, une curieuse variante caractérisée par une occlusive vélaire implosive : *oct* 164, 190, *oc* 76. Cette dernière forme, sans *-t* final (trait méridional), se trouve aussi dans la Passion : *oc* 90, *og* 101, (: *vgl*) 158. Enfin Saint Léger a encore à 6. *augrent* 4.

Pour G. Paris dans *Romania*, t. I, p. 290, *oc*, *oct* ne sont que des « altérations » de *ot*, mais il reste à en expliquer l'origine. Le seul philologue qui s'en soit occupé est J. Linskell, *Saint Léger. Étude de la langue du manuscrit de Clermont-Ferrand suivie d'une édition critique du texte avec commentaire et glossaire*, thèse Strasbourg, Paris, 1927, p. 127 et note 3. Voici ce qu'il écrit : « Bien entendu, cette graphie est étrangère aux dialectes français dans les formes citées [à savoir *oc*, *oct*] et n'appartient par conséquent pas au texte primitif. Elle repose sans doute sur une contamination bizarre de la forme française avec la forme provençale correspondante *ac*, et doit ainsi provenir du scribe. Il est presque inutile de signaler que *oc*, *oct* ne pourraient pas appartenir à un dialecte français situé aux confins du domaine provençal, et subissant l'influence de celui-ci. On sait qu'en langue d'oc le *c* de *ac* provient de la prosthèse d'une vélaire devant l'élément labial de *habuit*, et que l'*a* initial se maintient ainsi intact. Les formes *oc*, *oct*, au contraire, révèlent que le groupe *au* a passé directement à *o*, empêchant ainsi toute possibilité de prosthèse d'une vélaire. Cette évolution [au > o] est, bien entendu, normale pour le français. La graphie de *oc*, *oct* est donc à rapprocher de celle de *ting* 28, *susting* 10, *sustinc* 240 etc. [Pour moi il ne fait pas de doute que ces formes aussi sont purement françaises.]

Le même phénomène se trouve à la base de la graphie analogue dans *augrent* 4 (à côté de la forme normale *aurent* 225), où il faut certainement voir l'influence du prov. *agron*.

J'ai tenu à citer in extenso ce passage, car il est caractéristique de la façon dont Linskell approche son texte et raisonne. Sa règle de fer, c'est que tout ce qui n'est pas

ment phonétique : sous l'influence de la semi-voyelle suivante *u* le *i* tonique de *reciut*, *estiu*t est passé à *ü* dans la prononciation, dans tout le domaine d'oïl, tout en conservant parfois sa graphie étymologique.

Cette étape est atteinte dans l'ouest dès les plus anciens textes : saint Alex.

français « strictissimo sensu » est provençal, et imputable au copiste. Déjà l'affirmation que *oc*, *oct* sont des graphies étrangères aux dialectes français est contraire aux faits. H. Suchier, *Les voyelles toniques du vieux français* Paris, 1906, § 20 a, 3, 4, a depuis longtemps attiré l'attention sur une curieuse rime du Roman de Troie dans le fragment de Bâle, éd. P. Meyer, *Romania*, 18, 1889, p. 74 vv. 6799-6800 : « Ne sai mie coment il soct — Le siege que a Troie aloct. » Le fragment de Bâle, avec le fragment de Bruxelles, provient du démembrément d'une copie exécutée en Angleterre à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, dont le texte est « le plus pur que nous ayons de l'œuvre de Benoît » (*o. c.*, p. 72). Nous voilà déjà loin du Midi et de ses contaminations. Mais il y a plus : comment expliquer *soc* par apr. *saup*, et *aloct* par *anava* ? L'explication vraie est purement française, et purement phonétique. Au stade *aut*, *aurent*, *saut*, *alout* (< \**alabat*), le *u* implosif, dans son rattachement au *t* suivant, a donné naissance à une occlusive vélaire « parasite » *k* : *aut* > *auct* > *oct*, *oc*. *Oc(t)*, *soc*, *aloct* ne sont donc pas de pures graphies, comme le pensait Suchier, mais des notations fidèles, et peut-être traditionnelles, d'un phénomène phonétique. Il est instructif de noter qu'il apparaît aussi dans l'autre texte vulgaire du ms. de Clermont, la Passion. Ce fait établit entre nos deux poèmes un lien plus subtil que la simple transcription dans le même codex, laquelle peut être due au hasard.

Mais il y a plus. Le trait linguistique en question a été signalé pour le XIII<sup>e</sup> siècle, sinon pour le sud, tout au moins pour le sud-ouest du domaine d'oïl.

Les chartes saintongeaises et angoumoises de la première moitié de ce siècle, dépouillées par E. Goerlich, *Die südwestlichen Dialekte der langue d'oïl, Poitou, Aunis, Saintonge und Angoumois*, Heilbronn, 1882, p. 124 (*Französische Studien* III, 2), nous font voir une pénétration des formes françaises aussi bas que la Saintonge, et une élimination consécutive des formes provençales : on trouve *aguirent* dans une charte de 1242, mais *ot*, *orent* dans une charte de 1259. Les formes françaises se rencontrent aussi dans l'Aunis, et elles règnent véritablement dans les trois départements du Poitou (Vendée, Deux-Sèvres, Vienne). Ce qui ne veut pas dire qu'à une époque plus ancienne le Poitou n'ait pas connu lui aussi le type *ac*. Sur le caractère « provençal » du Poitou v. T. Scharten, *La posizione linguistica del Poitou*, Roma, 1942 (*Studj romanzi* XXIX, p. 1-131) ; v. par exemple la carte 3.

Le type *oc*, lui, figure dans une charte de Fontenay-le-Comte dans le sud-est de la Vendée de 1259 sous la forme *oguisse* ; dans la Vienne on a *ouguist* en 1260, et peut-être *poguissent* à Charroux (éd. *pognussent*). Plus on progresse vers le sud et plus la moisson devient abondante : type *ogui* dans l'Aunis (chartes de 1225 à 1250), où on trouve aussi *recegui*, *receguimes* très différents de apr. *receubi*, *receubem*), et dans la Saintonge (1250).

Pour la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle trois textes littéraires, copiés par des scribes de la même région, entrent en ligne de compte : les *Sermons* de Maurice de Sully (milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, Vienne, selon E. Goerlich, *o. c.*, p. 8-11), le *Turpin I* (1260-75, Angoumois, *o. c.*, p. 11-12) et le *Turpin II* (vers 1280, Pons ou Jonzac (Charente-Inférieure) ?,

LAP *recut* 20 c, Rol. d'Oxf. 2825, *estut* 671, 2105, 3762, Ep. s. Est. *recut* 5,56, saint Léger *instud* (: *fust*) 111.

En picard et en wallon l'ancienne graphie *iu* persiste souvent en rime avec *ü*, ou bien c'est la nouvelle graphie qui est adoptée : Phil. M. *esturent* (: *furent*) 6265, *diurunt* (: *furent*) 269, Poème m. *rechut* 625 c, V. saint Juliane *diut* (: *fut*) 134.5.

Ce qui frappe, dans les textes originaires de l'est d'une ligne nord sud allant de la frontière occidentale du picard au Berry (approximativement), c'est leur inertie vis-à-vis de l'évolution spontanée. A cet égard ils contrastent d'autant plus vivement avec l'ouest qu'à l'exception du Saint Léger ils apparaissent sensiblement plus tard (pas avant 1200); on notera que sainte Eul. et Jon. ne fournissent ici aucun renseignement, pas plus que le Sponsus ou le Cant. dans le sud et le sud-ouest. L'ouest, à même date, présente une avance notable dans l'évolution, et la victoire complète des innovations sur les archaïsmes. Nous nous trouvons ici devant des états de langue à la fois plus évolués et plus unifiés. On peut raisonnablement supposer que l'influence littéraire et politique n'a pas été étrangère à cet état de choses.

L'est, lui, apparaît à la fois archaïsant et extrêmement friable ; à partir du XII<sup>e</sup> siècle il s'efforce de rattraper son retard, soit par une accélération de l'évolution locale, soit, plus probablement, sous la pression de parlers directeurs situés à l'ouest et plus tard au centre. Faute de solides traditions locales il fait une place plus ou moins grande aux innovations sans renoncer complètement à ses archaïsmes, si bien que nos textes wallons, et dans le sud le Saint Léger se présentent aujourd'hui à nous, au point

*o. c.*, p. 13). Pour chaque forme je donne entre parenthèses le nombre de fois qu'elle est attestée :

Sermons : *ot* (15), *orent* (9), *eurent* (9) ; *oguit* (1), *oguirent* (2) ;

Turpin I : *aguit* (1) ; *aurent* (1) ; *ot* (50), *orent* (9), *eurent* (1) ;

*oc* (12), *oct* (6), *oguit* (4), *ogrent* (2), *oguirent* (1) ;

Turpin II : *ot* (passim), *orent* (11) ; *oct* (1), *ogrent* (3).

Il n'est pas sans intérêt de noter que l'original du Roman de Troie est localisé par K. Pope, *From Latin to modern French*, Manchester, 1952, p. 500, en Touraine. Nous obtenons ainsi pour le type *oct*, *soct* une zone de régression qui atteignait peut-être au nord la Touraine, très certainement le Poitou, et dont les positions les plus fortes se trouvent dans l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois. Très bien conservées pendant tout le XIII<sup>e</sup> siècle, elles se démantèleront dans la suite ; notre type n'a laissé aucune trace dans les textes poitevins modernes recueillis par E. Herzog, v. aussi *Einf.* § 451. Il n'est pas signalé pour le Bourbonnais.

de vue morphologique, comme la stratification de vagues morphologiques successives.

Il n'y a pas lieu de s'étonner — ce sera ma conclusion à cette série de leçons — que la langue littéraire des textes de l'est et du sud présente dans les manuscrits une véritable prolifération morphologique. On serait dans l'erreur en attribuant systématiquement une partie des formes aux copistes. Dans beaucoup de cas la prolifération remonte à l'auteur, et il lui arrive même de l'utiliser — songez aux assonances hybrides de la Passion. Elle s'explique si l'on veut bien songer au caractère strictement local des productions littéraires de cette région : sainte Eulalie, Jonas, Dial. Greg., Poème moral, Serm. saint Bern., Vie saint Léger, nées souvent d'un culte lui aussi local ou destinées à circuler dans les limites d'une communauté religieuse, s'adressent à un public restreint. Ces conditions rendent malaisées la constitution sur place d'une véritable langue littéraire. Les grandes œuvres, c'est de l'ouest qu'elles viennent. Elles apportent avec elles une forme de français à la fois plus évolué et plus normalisé, qui compénètre les structures morphologiques locales, extrêmement friables, les noyaute en quelque sorte, et finit par les submerger entièrement.

Guy DE POERCK.